



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Paris, le 31 mai 2016

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale, chargé du 1er degré

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré public,

S/C de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'Éducation Nationale,
chargés de circonscription

Affaire suivie par :
William ADAN
Gestionnaire bureau DE2
william.adan@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.35.55

Sabine REBOURS
Chef du bureau DE2
sabine.rebours@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.42.12

**RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS**
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE**
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Circulaire n°16AN0101

A AFFICHER ET A DIFFUSER

**Objet : Mouvement complémentaire de l'enseignement spécialisé -
Affectations à la rentrée scolaire 2016.**

P.J : Liste des postes vacants et mention des vœux à formuler.

Vous trouverez ci-joint la liste des postes de l'enseignement spécialisé restés
vacants à l'issue du mouvement départemental 2016.

Le présent appel à candidature s'adresse aux enseignant(e)s :

- Bénéficiant d'une priorité médicale (prioritaire)*.
- En formation CAPA-SH et resté(e)s sans poste au mouvement 2016 (prioritaire),
- Titré(e)s de l'enseignement spécialisé et qui n'occupent pas un poste dans l'enseignement spécialisé (groupe 1),
- Stagiaires CAPA-SH des années 2014 et 2015 resté(e)s sans poste au mouvement 2016 (groupe 1).
- Ayant sollicité la formation CAPA-SH mais non admis(es) (groupe 2),

- Non titré(e)s de l'enseignement spécialisé et ayant participé au mouvement départemental (groupe 2),
- Volontaires pour ce type de fonction (groupe 2).

Vous trouverez ci-jointe la liste des postes de l'enseignement spécialisé restés vacants à l'issue du mouvement départemental 2016.

Ces postes seront pourvus dans l'ordre de priorité suivant : prioritaires* puis groupe 1, puis groupe 2.

* Les priorités au titre du handicap ne justifiant pas de la capacité à enseigner à certains publics aux besoins particuliers, les vœux seront examinés et peuvent faire l'objet d'un refus de la part de l'administration.

Certains postes proposés étant des postes à commission (dans la colonne « observation ») il pourra être demandé pour ces postes à ce qu'un entretien ait lieu avec l'inspection ASH afin qu'un avis puisse être émis.

Vous classerez seulement les postes souhaités par ordre de priorité (de rang 1 à 5 par exemple), **en indiquant en face des intitulés des postes demandés, les numéros que vous souhaitez leur attribuer dans la colonne « Rang du vœu » dans la limite de 15 vœux.**

Vous voudrez bien retourner le tableau ci-joint **complété pour le lundi 6 juin 2016 à 12h00 au plus tard, délai de rigueur**, par courriel ayant pour titre « **Participation au mouvement complémentaire 2016** » au bureau DE2, aux adresses suivantes : william.adan@ac-paris.fr et sabine.rebours@ac-paris.fr.

Nota bene : Il est demandé à chaque candidat(e) de ne pas altérer le document en quelque manière que ce soit à l'exception des champs à remplir (et éventuellement du titre du document).

Il pourra vous être demandé de remplir à nouveau le document si celui-ci était rendu illisible suite à des manipulations malvenues (changement du type de document : .xlsx, .pdf, .odt etc...), modification des lignes et/ou colonnes, modifications des informations concernant les postes proposés.

signé

Antoine DESTRÉS